

L'avocat Camille Mialot au cœur de la polémique

ven, 22/01/2016 - 09:38 | Anthony Gautier

Polémique



Image:

[1]

POLEMIQUE. La victoire de l'association Aux Carmes citoyens et de la SPPEF - Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France - dans le dossier de l'alignement de la rue des Carmes, à laquelle la mairie d'Orléans a finalement renoncé, a généré une polémique pour le moins inattendue au sein de la gauche orléanaise. Voilà qu'en l'espace de quelques jours, Camille Mialot, l'avocat des riverains opposés donc au projet initial de la ville, se retrouve sous les feux critiques de l'élue PS d'opposition Corinne Leveux-Teixeira - et dans une moindre mesure de ceux d'Olivier Marchant, président de l'association Aux Carmes citoyens -, cloué sur la place publique car soupçonné de vouloir poursuivre vaille que vaille le combat juridique contre l'assentiment de ses clients, et donc contre la municipalité de droite également, à des fins personnelles et pour des ambitions politiques encore inavouées. Alors que la victoire est incontestable pour les riverains d'abord et pour la gauche orléanaise ensuite qui a fait du non-alignement de la rue des Carmes son cheval de bataille politique depuis plusieurs années, le compromis trouvé avec la municipalité fait place à une polémique au centre de laquelle se retrouve donc le jeune avocat parisien - il a 40 ans -, celui-là même qui depuis six ans porte le combat des requérants de la rue des Carmes devant toutes les instances administratives possibles.



Camille Mialot, rue des Carmes, devant les trois seuls bâtiments qui vont être alignés, les n°75, 77 et 77 bis. (Photo. apostrophe45)

« C'est vraiment un feu de paille et tout est parti d'une rumeur sans aucun fondement livrée dans la presse par un tweet », Olivier Marchant

« C'est vraiment un feu de paille et tout est parti d'une rumeur sans aucun fondement livrée dans la presse par un tweet », précise d'emblée Olivier Marchant qui veut avant tout déminer le terrain. « Tout le monde a sur-réagi dans cette histoire », et dans un dossier qui laisse manifestement encore beaucoup de place à l'affect. Toujours est-il que dans les colonnes de l'[HebdO d'Orléans](#) [2], Corinne Leveleux-Teixeira n'y va pas avec le dos de la cuillère quand elle dévoile et dénonce dans le même élan accusateur la volonté de Camille Mialot de vouloir se faire une petite notoriété locale sur le dos de la rue des Carmes, et ce, dans la perspective d'une candidature à la mairie d'Orléans en 2020. Et dans le camp socialiste bien entendu.

« S'il veut se présenter sur les ruines d'un dossier qui est réglé, c'est de mauvais augure pour la suite », Corinne Leveleux-Teixeira

« Qu'à la suite de cet accord cela génère de la frustration pour l'avocat qui, de fait, dans son rôle passe au second plan après l'accord réalisé entre les parties, je peux l'entendre. Mais le plus important c'est l'intérêt général et non les intérêts particuliers. Et je soupçonne M. Mialot - il s'en est déjà ouvert à plusieurs personnes - d'avoir des ambitions politiques locales. Il caressait peut-être l'idée d'utiliser le dossier des Carmes pour se faire mousser. C'est quand même invraisemblable ! Voilà quelqu'un qui a une présence très évanescence dans ce dossier. Qui, il y a un an, a tout laissé tomber en expliquant aux riverains qu'il se retirait. Maintenant qu'un accord a été trouvé, alors même qu'il devrait s'en féliciter - car les intérêts de ses clients ont été entendus - il veut créer du « buzz » là où il n'y a pas de problème. (...) Quel est l'intérêt pour Camille Mialot de continuer ce combat. Même politiquement c'est suicidaire. Qu'il souhaite être candidat pour les prochaines élections municipales, c'est très bien pour la démocratie. Mais s'il veut se présenter sur les ruines d'un dossier qui est réglé, c'est de mauvais augure pour la suite », déclare ainsi l'élue d'opposition socialiste dans les pages de l'[HebdO d'Orléans](#) [2].



Les travaux vont pouvoir enfin commencer après le compromis trouvé entre la mairie, les riverains et les associations qui les défendaient. (Photo. apostrophe45)

« Je ne fais pas de politique, et je n'ai pas d'ambitions politiques à Orléans », Camille Mialot

Il faut dire que le nom « Mialot » a une résonance particulière à Orléans, et singulièrement aux oreilles de Corinne Leveux-Teixeira sans doute, car Camille Mialot est le fils de Marie-Madeleine Mialot, ex-conseillère régionale socialiste, candidate malheureuse aux dernières élections sénatoriales en Eure-et-Loir, et proche depuis des décennies de Jean-Pierre Sueur, le sénateur socialiste et ancien maire d'Orléans. Bref, une filiation et un soutien politique local que l'ex-chef de file aux municipales de 2014 semble trouver, sinon menaçants, du moins encombrants. Un soupçon de parachutage politique, à quatre ans de la prochaine échéance municipale, que ne goûte guère en tous les cas l'élue d'opposition qui, au lieu de régler ce différend en interne avec le jeune avocat qu'elle connaît par ailleurs très bien, a donc préféré livrer sur la place publique son irritation.

Interrogé par la rédaction sur cette polémique et sur ses éventuelles ambitions politiques orléanaises, Camille Mialot affirme tomber des nues. « Je ne fais pas de politique, et je n'ai pas d'ambitions politiques à Orléans et si j'avais voulu en faire, j'en aurais déjà fait », assure l'avocat parisien qui confie avoir adhéré au PS en tant qu'étudiant mais qui souhaite tenir confidentielle une éventuelle adhésion aujourd'hui. « Je suis très flatté que Corinne Leveux-Teixeira s'imagine que je puisse être candidat à la mairie d'Orléans mais ce n'est pas le cas. (...) Je suis fils et petit-fils d'élus locaux mais cela ne se transmet pas dans les gènes, et faire de la politique, c'est un métier à plein temps. J'ai un cabinet à Paris qui fonctionne très bien et je travaille, sans étiquette politique, avec les métropoles de Lille, Marseille, avec la ville de Barcelone par exemple. J'écris, j'enseigne, je partage mes passions », énumère Camille Mialot, qui refuse néanmoins de se projeter en 2020, date des prochaines élections municipales. Bref, si le sujet n'est pas d'actualité aujourd'hui, il pourrait néanmoins le devenir dans quatre ans... Une indiscretion révèle d'ailleurs qu'à l'issue de la réunion publique qui a eu lieu, lundi soir, pour présenter aux riverains du quartier le nouveau projet de réhabilitation de la rue revu et corrigé par la Ville, le maire (LR) d'Orléans, Olivier Carré, aurait salué Camille Mialot, d'un amical « Bonsoir Monsieur le maire ! ». D'ailleurs, et ceci ne valide en rien un supposé intérêt politique local, ce Parisien d'adoption ne cache pas son attachement pour Orléans, une ville qu'il connaît bien pour y être né et y avoir grandi, et dans laquelle il revient

très régulièrement pour voir « *ses amis et sa famille* ».

« *Quand vous déposez les armes, vous signez un protocole qui doit être validé en conseil municipal et signé par le maire* »

Alors, comment cette polémique a-t-elle pu naître ? Camille Mialot répète qu'il n'a jamais fait aucune déclaration dans la presse affirmant qu'il serait « *plus réaliste que le roi* » et qu'il irait contre le compromis trouvé entre l'association Aux Carmes citoyens et la ville d'Orléans, d'autant moins que la SPPEF, dont il est l'avocat, est tout à fait favorable au nouveau projet municipal. Néanmoins, et le jeune avocat n'a sans doute pas mesuré l'écho reçu par sa démarche, il a appelé mardi, les uns après les autres, l'ensemble des rédactions locales pour les informer d'une conférence de presse qu'il tiendrait donc ce vendredi 22 janvier, en assurant, sybillin, que « *tout n'avait pas été dit dans le dossier* ». Et ce, alors même que ses clients avaient jeté l'éponge et se félicitaient de l'accord entériné. Pourquoi faire cavalier seul alors dans ce dossier ? « *C'est la première fois que je voyais des clients se retirer d'un dossier sans en avertir leur avocat et sans qu'un protocole ne soit signé* », répond l'avocat qui souhaite se placer exclusivement sur le terrain juridique. Mais pas seulement sur ce terrain-là puisqu'il confesse que sa démarche avait aussi pour but de « *faire sortir du bois certaines personnes* », en l'occurrence les deux qui ont réagi publiquement à son initiative personnelle, autrement dit Corinne Leveleux-Teixeira et Olivier Marchant, qu'il soupçonne, à son tour, sans le dire aussi clairement, d'avoir instrumentalisé le dossier des Carmes. « *J'ai fait mon job, j'ai rempli mon objectif, et si mes clients estiment qu'ils n'ont plus besoin de moi, il n'y a aucun problème* », répond l'avocat qui poursuit : « *Quand vous déposez les armes, vous signez un protocole qui doit être validé en conseil municipal et signé par le maire. Et ce protocole protège tout le monde, avec des accords réciproques au cas où le projet n'aboutisse pas ou qu'il soit différent de celui qui est exposé. C'est à l'avantage de tout le monde de border juridiquement le dossier. Vous vérifierez s'il y a eu un tel protocole. (...) Si les requérants veulent border le protocole, ils m'appellent. Sinon, tant pis, je n'en fais pas une affaire personnelle* ».

Ce vendredi 21 janvier, l'avocat parisien revient à Orléans pour tenir une conférence de presse au cours de laquelle il entend faire retomber la pression politique et médiatique, et redire ... qu'il s'alignera sur la décision prise par les requérants de la rue des Carmes, sans aucun état d'âme. Une précision qu'il semble en effet utile d'apporter aujourd'hui.

Anthony Gautier.

Exergue:

« ***Je ne fais pas de politique, et je n'ai pas d'ambitions politiques à Orléans et si j'avais voulu en faire, j'en aurais déjà fait*** », assure l'avocat parisien qui se retrouve au milieu d'une polémique qui dépasse de loin le cadre de la réhabilitation de la rue des Carmes.

[rue des Carmes](#) [3]

[Camille Mialot](#) [4]

[Aux Carmes citoyens](#) [5]

[Olivier Marchant](#) [6]

[corinne Leveleux-Teixeira](#) [7]